

Montréal, le 1^{er} mai 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation des caractéristiques du service
d'intégration éolienne et des critères d'analyse des soumissions en
vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne
Dossier de la Régie : R-4061-2018**

Cher confrère,

Le 1^{er} avril dernier, la Régie a rendu la décision [D-2019-041](#), par laquelle, notamment, elle réservait sa décision quant au maintien du traitement confidentiel des données mensuelles relatives aux parcs éoliens New Richmond, Pierre-de Saurel et Mont Sainte-Marguerite. Elle ordonnait au Distributeur « *de faire signifier, dans les meilleurs délais, à un officier autorisé de l'exploitant de chacun de ces parcs une copie de [ladite] décision, avec un commentaire les invitant à prendre connaissance particulièrement des paragraphes 26 à 28 de la [...] décision* ». Enfin, elle lui demandait de déposer la preuve de ces significations dès qu'il aurait reçu les rapports à cet effet¹.

À ce jour, la Régie n'a reçu aucun des rapports de signification demandés. Or, tel qu'il appert du paragraphe 26 de la décision précitée, les exploitants des parcs susmentionnés s'exposent à ce que la Régie ordonne la divulgation publique desdites données mensuelles, s'ils ne déposent pas, dans un délai de trente jours suivant la date d'une telle signification, une affirmation solennelle exposant les motifs justifiant l'ordonnance de traitement confidentiel demandée par le Distributeur à cet égard, le tout sous réserve de l'évaluation par la Régie de la suffisance de tels motifs, le cas échéant.

¹ Décision [D-2019-041](#), paragraphes 26 à 28.

Dans ce contexte, la Régie demande au Distributeur de déposer les rapports de significations de la décision demandés, avec copie du commentaire du Distributeur joint à cette dernière, **au plus tard, le 3 mai 2019, à 12h.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd